



## Fiche de demande de remboursement

Suite au confinement lié au COVID-19, le Centre Culturel Jacques Tati est fermé au public depuis le samedi 14 mars midi, il ne pourra pas rouvrir ses portes au public avant septembre 2020.

10 séances d'ateliers sur les 30 prévues ne pourront donc pas avoir lieu au Centre Culturel Jacques Tati. Certains ateliers se sont tenus sur Internet (Skype, discord, mail...). L'association a maintenu la rémunération des intervenants.

Nous devons organiser le remboursement des adhérents qui le souhaitent. Trois options s'offrent à vous :

- Je souhaite être remboursé des 10 ateliers non réalisés.
- J'ai pu suivre tout ou partie de mes ateliers par skype, Discord... et je ne demande pas de remboursement.
- Je suis solidaire avec les intervenants et l'association et je renonce à mon remboursement.

### Emplacement réservé à l'adhérent

Numéro d'adhérent :

Date d'inscription :

Nom :

Prénom :

Adresse postale (pour le chèque de remboursement) :

N° de téléphone :

Nom de la personne ou des personnes participants à l'activité :

Activité(s) pratiqué(s) :

### Emplacement réservé au Centre Culturel Jacques Tati

Coût de l'activité :

Dossier d'aide (Bourse, Coupon sport etc ..) :

Montant du remboursement :

Chèque fait le :

Numéro de chèque :

**Fiche de demande de remboursement à envoyer au Centre Culturel Jacques Tati – rue du 8 mai 1945 – 80 090 Amiens ou par mail [contact@ccjt.fr](mailto:contact@ccjt.fr) avant le 30 juin 2020.**

Les remboursements se feront en juillet ou en septembre en fonction de la situation financière de l'association. Merci de nous signaler si vous êtes en situation difficile que nous puissions prioriser votre remboursement.